

P  
VU - P ad



AMBASSADE DE SUISSE  
EN RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

LE CAIRE, le 27 janvier 1970  
ro, Sh. Abdel Khalek Saroit  
Téléphones 78171-78172

Ref.: 331.0 - TZ/do

CONFIDENTIEL

cn	WT BA				a/a
Deum	9.2.11.2				11.2
Via	NT/BA				BA
D 9. Feb. 1970					
p. B. 15. 21. Eg.					

Monsieur Pierre Graber  
Conseiller fédéral  
Chef du  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au moment où vous prenez vos fonctions à la tête du Département politique, je crois utile de faire le bilan des relations entre la Suisse et la RAU, telles qu'elles se présentent au seuil de l'année 1970.

//  
A la suite de l'attitude de la majorité de notre opinion publique, de l'aggravation de la crise du Moyen-Orient, de la position prise par une grande partie de notre presse et comme conséquence de l'attentat de Kloten et du procès des fédayins, qui s'est soldé par le sévère verdict de Winterthour, les relations entre la Suisse et la RAU sont pour ainsi dire au point mort. Les rapports entre les deux pays qui furent jusqu'à naguère excellents, ne sont aujourd'hui pas véritablement menacés et l'on ne saurait parler d'un état de tension, malgré diverses attaques de la presse contre notre neutralité, dont le sens reste d'ailleurs généralement mal compris des journalistes. Les autorités continuent à faire preuve de compréhension mais, tout en gardant vis-à-vis de la Suisse une estime de caractère essentiellement sentimental et historique, elles montrent moins de chaleur à notre égard. //

./.



- 2 -

Il convient, je crois, en l'occurrence de faire un peu d'autocritique. N'est-ce pas du côté suisse en effet, que l'on a tenu à réduire les relations avec la RAU à leur plus simple expression ? Malgré tous les efforts de l'Ambassade, les diverses autorités compétentes n'ont plus visé, semble-t-il, depuis la guerre de juin 1967 qu'à la liquidation du passé et à l'expédition des affaires courantes. Tous les moyens et appuis qui nous auraient permis de développer, voire simplement de maintenir un certain courant propre à démontrer à la RAU le désir de la Confédération de se montrer impartiale et secourable dans les épreuves qu'elle traverse, ont été drastiquement limités. C'est ainsi qu'aucune manifestation culturelle d'une certaine envergure n'a pu être organisée au cours de ces dernières années, pas même dans le cadre des festivités du Millénaire du Caire, auquel nombre de pays européens ont contribué par l'envoi de troupes théâtrales ou d'orchestres, l'organisation d'expositions de tous genres, de festivals de films, etc., etc... Cette carence est à attribuer non seulement à l'absence de moyens financiers, dont j'aurais dû pouvoir disposer, mais aussi à un manque d'intérêt pour les manifestations en question, de la part des milieux ou organismes suisses pouvant entrer en considération. Or, c'est à mon sens, dans le domaine culturel, qu'une certaine politique de présence peut être pratiquée, même à l'égard d'un pays en guerre, sans donner trop de prise à la critique.

Dans le domaine de la coopération technique, la contribution de la Suisse a été fort modeste, alors que mon pays de résidence, comptant près de 33 millions d'habitants, aurait un grand intérêt à obtenir une aide dans le secteur

./.

- 3 -

de la formation de certains cadres techniques de la part d'un pays neutre et amical. La notice No 1 ci-annexée vous donnera une image de la situation actuelle.

Par ailleurs, aucune maison suisse n'a manifesté le moindre intérêt pour les foires ou expositions internationales organisées au Caire durant ces dernières années, telles que l'Exposition du Livre, en été 1968, les foires industrielles et agricoles de 1969, etc...

Sur le plan humanitaire, après quelques envois fort appréciés de lait en poudre et de fromages en boîtes en 1968 et 1969, même cette source en arrive à être tarie. La notice No 2 ci-jointe vous décrit la situation en 1969 et les prévisions pour 1970. La notice No 3 vous indiquera succinctement ce qui a été fait sur le plan de la coopération médicale (lutte contre la bilharziose) et sur le plan social (développement du Centre de Boulac).

Nulle visite non plus en RAU depuis de nombreuses années d'une personnalité officielle d'un certain niveau, pas plus que d'invitation à une personnalité officielle égyptienne de visiter la Suisse. Pas d'échange non plus en ce qui concerne les voyages de groupes de journalistes.

Par ailleurs, depuis la crise de Suez en 1956, l'on constate une certaine stagnation dans les échanges entre la Suisse et la République Arabe Unie. Les importations en provenance de la RAU qui s'élevaient à 53,1 millions de francs en 1956, sont descendues à une moyenne de 25,6 pour les années 1957 à 1969, les chiffres variant entre 17 et 36 millions.

./.

- 4 -

Les exportations avaient atteint en 1955 un maximum de 115,9 millions; elles tombèrent à une moyenne de 60,2 pour les années 1956 à 1969. 1967 et 1968 furent marquées par un recul dû aux restrictions d'importation décrétées en RAU. Le "courant normal" a pu être rétabli en 1969.

Les efforts de la Division du commerce et de l'Ambassade tendent essentiellement à maintenir ce "courant normal", mais ils sont limités par les mesures anticonjoncturelles prises en Suisse d'une part et les difficultés d'importation subsistant en RAU d'autre part. On ne peut guère imaginer une augmentation considérable de nos ventes en RAU dans les conditions actuelles. (Je joins à ces lignes [annexe No 4] un tableau des échanges commerciaux entre la Suisse et la RAU entre 1951 et 1969.)

Quant à l'accord entre la Suisse et la République Arabe Unie concernant l'indemnisation des intérêts suisses, accord conclu en 1964 avec une durée d'exécution de huit ans, il arrivera à échéance le 1er octobre 1972. Des 700 à 800 cas d'indemnisation de Suisses touchés par les différentes mesures de nationalisations égyptiennes, il reste aujourd'hui environ 60 cas à liquider, soit :

quelque 40 cas dans le secteur des titres  
 12 cas soumis à la Réforme agraire  
 5 cas de séquestre.

Le petit nombre de cas encore à traiter démontre que l'exécution de l'accord a été satisfaisante, bien qu'il faille constater que les 60 affaires en suspens concernent les dossiers les plus compliqués (successions, impôts, contestations de la part des autorités égyptiennes). L'Ambassade espère néanmoins pouvoir régler ces affaires jusqu'à l'expiration de l'accord.

./.

- 5 -

Comme vous le voyez, le tableau n'est dans son ensemble guère encourageant et les tâches de l'Ambassade se réduisent de plus en plus - information politique mise à part - au niveau des affaires consulaires et les relations, si bonnes entre les deux pays dans le passé, évoquent la peau de chagrin.

Je suis loin d'être insensible au sentiment de la majorité de notre opinion publique peu en faveur de la cause arabe dans le conflit proche-oriental. Je n'ignore pas que toute initiative par trop spectaculaire de notre pays dans le monde arabe susciterait des critiques; mais je me vois arrivé à la limite "du peu et du trop peu", si je songe au capital de bonne volonté subsistant encore à notre égard et qu'il s'agirait de ne pas laisser s'étioler complètement; si je songe aussi aux positions économiques de la Suisse qui furent tellement fructueuses il n'y a pas si longtemps et dont l'abandon, auquel elles sont vouées par manque d'intérêt de notre industrie, pourrait compromettre sérieusement nos chances pour l'avenir.

Le but de ces lignes est, en conclusion, de souligner que je suis tout prêt, avec mes collaborateurs de l'Ambassade, à réinsuffler aux relations entre mon pays et celui auprès duquel je suis accrédité l'oxygène qui leur fait gravement défaut; mais je dois être assuré au préalable qu'une telle réanimation entre bien dans les vues de nos autorités. Je devrais être sûr aussi que si c'est la ligne à suivre, je pourrais disposer des moyens nécessaires à cette fin.

Si, en revanche, le Conseil fédéral devait juger que la situation doit rester ce qu'elle est aujourd'hui et que la

./.

- 6 -

mise en sommeil des relations égypto-suisse durera aussi longtemps qu'un règlement du conflit arabo-israélien ne se profilera pas à l'horizon, je n'aurai plus qu'à m'efforcer simplement, avec les moyens limités mis à ma disposition, à essayer de convaincre nos partenaires égyptiens de notre bonne volonté et à sauvegarder pour l'avenir une réouverture en direction d'une reprise des échanges de toute nature qui ont, pendant des décennies, caractérisé les relations entre la Confédération et l'Égypte.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,  
l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :



✓ Annexes : 4